



# MEMODéchets 2023

## Légende

-  Déchèterie
-  Ecopoint
-  Conteneur

 Déchèterie à  
Courtételle

Châtillon (JU)

Etabli sur la base Swiss Map Vector 10 2019



# Je suis votre guide des déchets

application mobile



## Châtillon (JU)

 **SEOD**  
SYNDICAT DE GESTION DES DÉCHETS  
DE DELÉMONT ET ENVIRONS

# Infos générales

## Ma CONTRIBUTION FINANCIÈRE

A l'achat de certains articles, je paie une **taxe anticipée de recyclage (TAR)** comprise dans le prix et couvrant les frais de leur recyclage (PET, piles, appareils, etc.).

## Mon AUTRE POINT DE COLLECTE (voir plan)

**1 - Hangar des pompes / Rue principale 12** : textiles et chaussures.

## Ma DÉCHÈTERIE

**Déchèterie à Courtételle / Vieux Moulin** : verre, papier, carton, boîtes de conserve, alu, dosettes de café, huiles, PET, textiles, piles, cendres de bois, ferraille, sagex, appareils électriques et électroniques, TV, ampoules et néons, petits inertes.  
Ouverture le lundi matin de 9h à 11h30, le mercredi après-midi de 14h à 17h et le samedi matin de 9h à 11h30.

## Informations concernant le ramassage des déchets

### 1. Ramassage des déchets encombrants (DEC)

- Tous les déchets incinérables pouvant être mis dans un sac taxé de 17 à 110 litres ne sont plus ramassés (rappel).
- Les déchets en grande quantité provenant d'un déménagement, du débarras d'un appartement ou d'une maison ou de travaux de rénovation ne sont plus ramassés (rappel).

### 2. Ramassage des déchets urbains combustibles (DUC) ou ordures ménagères

- C'est le SEOD qui détermine la fréquence de vidange des moloks® en fonction du taux de remplissage.

### 3. Ramassage des déchets verts

- Les déchets verts se trouvant dans des contenants autres que les conteneurs 140 et 240 litres (sac poubelle noir, big bag ou autres) ne seront plus ramassés dès le 1er janvier 2022. Seuls les fagots ficelés seront encore ramassés en plus des conteneurs.
- Les conteneurs bruns officiels SEOD sont garantis 5 ans. Seuls les conteneurs endommagés par l'entreprise de ramassage accidentellement seront remplacés gratuitement.

## Contact et infos

### Administration communale

Route de Courrendlin 3  
2843 Châtillon  
+41 32 422 37 17  
secretariat@chatillon.ch  
www.chatillon.ch

## Mon réflexe TRI À LA SOURCE

Quand je fais mes achats...

- j'en profite pour **ramener au(x) magasin(s)** où je me rends, tous les déchets qui y sont repris : bouteilles en verre et en PET, piles, appareils hors d'usage, etc..
- je choisis les objets et denrées **en fonction de leur bilan écologique** (économies en emballages, en énergie de production et de transport, moins polluants, recyclables...).
- autant que possible, **je laisse sur place les emballages** de mes achats.

## Info déchets

Arc jurassien

**0842 012 012**

Aux heures de bureau  
(tarif local)

## Avec l'app mobile MEMODéchets

la gestion des déchets  
est encore plus simple!  
Pour plus d'infos consultez le site :  
<https://www.memodechets.ch>

# Châtillon (JU) 2023

Début des tournées : 06h30

	janvier	février	mars	avril	mai	juin
L					1 Fête du travail	
M					2	
M		1	1		3 	
J		2	2		4	1
V		3 	3 		5 	2 
<b>S</b>		<b>4</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>6</b>	<b>3</b>
<b>D 1</b> Nouvel An		<b>5</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>7</b>	<b>4</b>
L <b>2</b> Saint Berchtold		6 	6 	3 	8 	5 
M 3		7	7	4	9	6
M 4		8	8	5	10	7
J 5		9	9	6 	11 	<b>8</b> Fête-Dieu
V 6 		10 	10 	<b>7</b> Vendredi Saint	12 	9 
<b>S 7</b>		<b>11</b>	<b>11</b>	<b>8</b>	<b>13</b>	<b>10</b>
<b>D 8</b>		<b>12</b>	<b>12</b>	<b>9</b> Pâques	<b>14</b>	<b>11</b>
L 9 		13	13	<b>10</b> Lundi de Pâques	15 	12 
M 10		14	14	11	16	13
M 11		15	15	12 	17	14
J 12		16	16	13	<b>18</b> Ascension	15
V 13 		17 	17 	14 	19 	16 
<b>S 14</b>		<b>18</b>	<b>18</b>	<b>15</b>	<b>20</b>	<b>17</b>
<b>D 15</b>		<b>19</b>	<b>19</b>	<b>16</b>	<b>21</b>	<b>18</b>
L 16		20 	20 	17 	22 	19 
M 17		21	21	18	23	20
M 18		22	22	19	24	21
J 19		23 	23	20	25	22 
V 20 		24 	24 	21 	26 	<b>23</b> Commémoration du plébiscite JU
<b>S 21</b>		<b>25</b>	<b>25</b>	<b>22</b>	<b>27</b>	<b>24</b>
<b>D 22</b>		<b>26</b>	<b>26</b>	<b>23</b>	<b>28</b> Pentecôte	<b>25</b>
L 23 		27	27	24 	<b>29</b> Lundi de Pentecôte	26 
M 24		28	28	25	30	27
M 25			29	26	31 	28
J 26			30	27		29
V 27 			31 	28 		30 
<b>S 28</b>				<b>29</b>		
<b>D 29</b>				<b>30</b>		
L 30						
M 31						

# Châtillon (JU) 2023

Début des tournées : 06h30

	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
L						
M		1 Fête nationale Suisse				
M		2 			1 La Toussaint	
J		3			2	
V		4 	1 		3 	1 
S	1	5	2		4	2
D	2	6	3	1	5	3
L	3 	7 	4 	2 	6 	4 
M	4	8	5	3	7	5
M	5	9	6	4	8	6
J	6	10	7	5 	9	7
V	7 	11 	8 	6 	10 	8 
S	8	12	9	7	11	9
D	9	13	10	8	12	10
L	10 	14	11 	9 	13 	11
M	11	15 Assomption	12	10	14	12
M	12	16 	13	11	15	13
J	13	17	14	12	16	14
V	14 	18 	15 	13 	17 	15 
S	15	19	16	14	18	16
D	16	20	17 Jeûne fédéral	15	19	17
L	17 	21 	18 	16 	20 	18 
M	18	22	19	17	21	19
M	19	23	20	18	22	20
J	20	24	21	19	23	21
V	21 	25 	22 	20 	24 	22 
S	22	26	23	21	25	23
D	23	27	24	22	26	24
L	24 	28 	25 	23 	27	25 Noël
M	25	29	26	24	28	26
M	26	30	27	25	29	27
J	27	31	28	26	30 	28
V	28 		29 	27 		29 
S	29		30	28		30
D	30			29		31 Saint-Sylvestre
L	31			30 		
M				31		

# Comment gérer vos déchets ?



## Ordures ménagères sacs SEOD

Utiliser des sacs à ordures officiels à déposer dans les conteneurs semi-enterrés. Les sacs hors des points de collecte ne seront pas ramassés.



## Huiles minérales et végétales

A déposer à la déchèterie.



## Appareils électriques et électroniques

Par les points de vente.  
Fondation SENS, [www.erecycling.ch](http://www.erecycling.ch), 043/255.20.00. Met-Fer SA à Delémont (payant) (032 421 40 20) ou Caritas à Delémont ou à la déchèterie.



## Carton propre

A déposer à la déchèterie.



## Déchets encombrants combustibles

Tout objet recyclable ou pouvant être contenu dans un sac 110 l n'est pas considéré comme un déchet encombrant combustible et ne sera pas ramassé. Les parties métalliques doivent être enlevées.



## Déchets inertes (petites quantités)

A déposer à la déchèterie.



## Ferraille (objets métalliques)

A déposer à la déchèterie.



## Médicaments

A rapporter aux points de vente.



## Tubes lumineux (néon) / LED

Par les points de vente.  
Fondation SENS, [www.erecycling.ch](http://www.erecycling.ch), 043/255.20.00 ou aux BKW.



## Déchets spéciaux des ménages

A apporter à Recyplus Entsorgung AG - Zone Industrielle - Rue St-Henri 2 - 2800 Delémont, 3e mardi du mois de 16h à 18h.  
Pour plus d'info [www.jura.ch/env](http://www.jura.ch/env).



## PET

Uniquement bouteilles à boisson en PET. A déposer à la déchèterie.



## Textiles et chaussures

A la déchèterie.  
Lors des collectes de textiles.  
Au point de collecte Hangar des pompes Châtillon.



## Verre

A déposer à la déchèterie.



## Papier

A déposer en paquets ficelés à la déchèterie.



## Aluminium et boîtes de conserve

A déposer sans étiquette à la déchèterie.



## Sagex

Le sagex blanc et propre est à déposer à la déchèterie.



## Cendres de bois

Les cendres FROIDES sont à éliminer à la déchèterie. (Si > 1m<sup>3</sup> : doivent être apportées à la décharge de type D du SEOD à Boécourt).



## Capsules Nespresso (aluminium)

A déposer à la déchèterie.



## Peintures

K+S Entsorgung - Delémont, tél. 032 423 16 62. Les horaires sont disponibles sur le site internet [www.jura.ch/env](http://www.jura.ch/env), au bureau communal ou sur le site internet de la commune.



## Déchets compostables ménagers

Doivent être déposés dans des conteneurs aux points de collecte désignés. Les déchets en vrac ou dans des récipients non conformes ne seront pas ramassés. Branches Ø max 10 cm, fagots ficelés.



## Dépouilles d'animaux

Au centre de déchets carnés à Soyhières  
Lu-Sa : 9h30 - 11h30 Tél. 032 422 13 94. Interdit de les enterrer.



## Pneus

A rapporter aux points de vente.



## Piles et accumulateurs

A ramener aux points de vente ou à la déchèterie.



## Flacons en plastique avec bouchon

A déposer à la déchèterie, dès 1,5 l. Sinon, à éliminer avec les ordures ménagères dans un sac taxé.  
Par les points de vente.



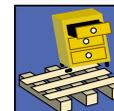
## Cartouches d'encre pour imprimantes

A rapporter aux points de vente ou à la déchèterie.



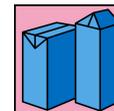
## Restes de repas / déchets de cuisine / lavures

A éliminer avec les ordures ménagères.



## Bois

A déposer avec les déchets encombrants combustibles.



## Berlingots / Briques à boissons

A éliminer avec les ordures ménagères.



## Plastiques agricoles payants

A déposer contre paiement à la décharge de Boécourt, au Moulin de Vicques, dans les centres de tri ou dans des conteneurs munis d'une puce électronique (taxe au poids).



## Aérosols

A éliminer avec les ordures ménagères ou avec l'alu à la déchèterie si le pictogramme "recyclage alu" figure sur l'objet. Si symbole de danger, avec les déchets spéciaux.

# Mes biodéchets, c'est:



- ✓ déchets et restes de cuisine, crus et cuits **sauf poisson, viande et os**
- ✓ épluchures, fruits et légumes non consommables
- ✓ coquilles d'œufs, marcs de café et thé
- ✓ fleurs et plantes fanées, sapins de Noël (sans décorations!)
- ✓ déchets végétaux de jardin, tailles d'arbres, de haies, branches et arbustes (en fagots - attachés avec de la ficelle biodégradable uniquement - longueur max. 1,2 m, ø max 30 cm et 20 kg)
- ✓ tontes de gazon et d'herbe, feuillages, paille, foin...
- ✓ litières végétales (paille, sciure, copeaux pour petits animaux).

# Mes biodéchets, ce n'est pas:

- ✗ restes de viande crus ou cuits, os, huiles, sachets et capsules de thé et café
- ✗ lavures de restaurants et autres établissements publics (homes, cantines,...)
- ✗ ordures ménagères, tubes, berlingots
- ✗ litières minérales (sable à chat, graviers) et excréments d'animaux
- ✗ attaches, ficelles, sacs d'aspirateur, filtres divers
- ✗ mégots de cigarettes, cendres de bois, suie
- ✗ copeaux de tronçonnage, bois traité
- ✗ plantes à problèmes (rumex, chardons, néophytes)
- ✗ vaisselle et langes biodégradables
- ✗ papier, matières plastiques, déchets métalliques, conserves, boîtes
- ✗ piles, débris de verre ou de porcelaine, terre cuite, pierres et cailloux



La plupart de ces déchets peuvent être récupérés dans d'autres conteneurs prévus à cet effet.

Liste détaillée sous: [www.reseau-biodechets-ne.ch](http://www.reseau-biodechets-ne.ch)

**La qualité et l'innocuité du compost obtenu dépendent directement de ce que vous mettez dans votre Végébox.**

# Tant que votre chien n'est pas capable de faire ça...



C'est à **VOUS** de ramasser avec le **sac adapté** et de le mettre dans la **poubelle** la plus proche.

1



2



3



**Merci !**

